



Le Directeur Général Strategy & Sustainability

Monsieur Louis Dreyfus
Directeur de la publication du site internet
« lemonde.fr »
SOCIETE EDITRICE DU MONDE
67/69, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

Courbevoie, le 22 avril 2025

Lettre Recommandée avec AR n° 1A21516525085

Objet : Exercice du droit de réponse conformément à l'article 1-1-III de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, précisé par son décret d'application du 24 octobre 2007 à la suite de l'article « *TotalEnergies savait que des exactions étaient commises sur son site gazier au Mozambique* ».

Monsieur le Directeur de la Publication,

Le 28 janvier 2025, un article, accompagné d'une vidéo, écrit par Madame Poline Tchoubar, Madame Elisa Bellanger (Motion design), Monsieur Marceau Bretonnier (Motion design) et avec SourceMaterial s'intitulant « *Comment des soldats payés par TotalEnergies ont séquestré des civils au Mozambique* », a été publié sur le site internet.

www.lemonde.fr

à l'adresse suivante :

https://www.lemonde.fr/afrique/video/2025/01/28/comment-des-soldats-payes-par-totalenergies-ont-sequestre-des-civils-au-mozambique_6520247_3212.html

Cet article et cette vidéo contiennent des passages que TotalEnergies conteste et auxquels elle entend répondre.

Adresse postale : 2 place Jean Millier - Arche Nord Coupole/Regnault
92078 Paris La Défense Cedex - T. : +33 (0)1 47 44 45 46

TotalEnergies SE
Société Européenne au capital de 5 675 143 002,50 euros
Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France — 542 051 180 RCS NANTERRE

Conformément à l'article 3 du décret n°2007-1527 du 24 octobre 2007, TotalEnergies a procédé à la retranscription de la vidéo sous la forme d'un texte alphanumérique, lequel fait partie intégrante du message provoquant ce droit de réponse au sens de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004.

Les passages contestés conduisant la société TotalEnergies à invoquer le bénéfice des dispositions de l'article 1-1 III de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 et son décret d'application n°2007-1527 du 24 octobre 2007, ainsi que l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sont les suivants :

- « *Vidéo - L'entreprise pétrolière française savait que les militaires chargés de protéger son site gazier au Mozambique étaient accusés de violenter, d'enlever et de tuer des civils, selon des documents inédits consultés par « Le Monde ». Le groupe énergétique a pourtant continué, pendant plusieurs années, à leur verser une indemnité. »*
- « *Après que son village du Mozambique avait été attaqué au cours d'une insurrection djihadiste, Figo a pensé que les soldats mozambicains le protégeraient. Mais, lorsqu'il est allé à leur rencontre, ils l'ont violemment battu, puis l'ont séquestré pendant des semaines dans un conteneur métallique. Ils sont des dizaines, comme lui, à avoir subi le même sort en juin 2021, lorsque les combattants rebelles sont arrivés à proximité de l'un des plus grands projets gaziers d'Afrique : le site de gaz naturel liquéfié de TotalEnergies. »*
- [Transcription de la vidéo, à partir de 7 sec] : « *Ce calvaire, des dizaines de civils l'ont vécu ici, à l'intérieur de containers où ils ont été emprisonnés pendant plusieurs semaines. Nous sommes au Mozambique. Sur le terrain de l'un des plus grands projets gaziers d'Afrique opéré par TotalEnergies. Qui sont les responsables de ces exactions et quelle est leur relation avec Total ? Le Monde a consulté des rapports inédits de la multinationale, ainsi que des témoignages recueillis par le collectif d'investigation SourceMaterial. Couplé à l'analyse de vidéo et d'images satellites, il documente des abus récurrents. Des exactions dont Total était pourtant au courant pendant des années. »*
- [Transcription du texte de la vidéo, à partir de 3mn] : « *Nous n'avons pas pu déterminer le nombre de civils enfermés. Mais d'après leurs dimensions, ces containers ont une capacité d'environ 110 personnes debout et compressées. Contacté, le ministère de la Défense du Mozambique n'a pas répondu à nos questions sur ces événements. Dans un communiqué, il réfute les allégations d'atrocités. Elles se sont pourtant déroulées dans un lieu stratégique de la région. L'entrée de la concession du projet de TotalEnergies. Dans ce reportage de la télévision mozambicaine les prisonniers des containers ont été filmés. »*
- [Transcription de la vidéo, à partir de 3mn46] : « *Au moins un des témoins interviewés par SourceMaterial est reconnaissable sur ces images. Nous sommes bien à l'intérieur du site de Total. On reconnaît la cabane au toit vert et le hangar. Quelle est la relation de ces soldats avec la multinationale ? Cet homme est le colonel Francisco Assane, commandant du théâtre opérationnel spécial d'Afungi. Cette zone spéciale est en fait le fruit d'un accord entre Total et le Mozambique. C'est ce qu'indique un communiqué de l'entreprise. Il a été supprimé de son site internet, mais nous avons retrouvé une archive. On peut y lire que la sécurité de cette zone spéciale est garantie dans le cadre d'un accord conclu entre le gouvernement du Mozambique et Total. En résumé, cet accord délègue la sécurité du site à des soldats et des policiers mozambicains. Total leur fournit un soutien logistique, ainsi qu'une prime individuelle, conditionnée au respect des droits humains. »*
- [Transcription de la vidéo, à partir de 5mn30] : « *Total savait que ces soldats avaient été accusés de nombreuses exactions. Elles ont été documentées par plusieurs ONG dès 2018. Mais aussi par Total elle-même dans des rapports inédits consultés par le Monde. Ils ont été rédigés par les équipes de la filiale de Total au Mozambique à destination de leurs financeurs publics. L'un d'eux comporte les initiales des personnes qui l'ont approuvé. Les lettres RM pourraient correspondre à*

Maxime Rabilloud, le directeur général du projet. Ces rapports détaillent notamment les nombreuses plaintes des habitants envers les soldats de la Joint Task Force (JTF) qui protègent le site. Il dénombre au moins six incidents et ce dès avril 2021, soit trois mois avant l'incident des containers.

Depuis le 2 avril, les habitants locaux ont régulièrement fait état de violations des droits humains commises par la Joint Task Force (limitation de la liberté de mouvement, extorsions, violence, arrestations, disparitions). Et ces accusations se poursuivent bien après le retour des employés de Total en novembre 2021.

Des accusations confirmées par les habitants interviewés sur place. Elles font état de violences et de viols.

L'un d'eux s'est approché et m'a attrapée. Il a enlevé son tee-shirt et me l'a attaché sur les yeux. Puis, ils m'ont fait des saletés...

Une femme a été violemment frappée par un soldat qui lui devait de l'argent. "Il m'a dit « Toi, tu n'arrêtes pas de demander que je te rembourse. Aujourd'hui, tu vas voir... »"

Selon les rapports de Total, l'homme qui l'a passée à tabac fait partie de la Joint Task Force : « La prime de l'officier a été suspendue et il sera écarté du projet. »

Total dit avoir pris des mesures pour éviter ces abus et ce, dès la signature de l'accord de sécurité avec le Mozambique. En plus de la prime d'incitation à respecter les droits humains, elle a mis en place des formations en matière de sûreté et des droits humains et un système de griefs et d'investigations. Des mesures qui ne sont pourtant pas parvenues à stopper les violences qui ont continué au moins jusqu'à septembre 2022. Malgré les alertes, Total a continué de verser des primes aux soldats qui protégeaient son site. L'entreprise n'a pas remis en question son partenariat avec l'armée avant octobre 2023, soit deux ans et demi après la séquestration dans les containers. »

Ces passages font état de ce que TotalEnergies a continué à verser des primes à des militaires qu'elle savait mis en cause pour des violations de droits humains, que des éléments à la disposition de TotalEnergies corroborent des allégations de dizaines de détentions arbitraires au sein de conteneurs à l'entrée du site de TotalEnergies au Mozambique au cours de l'été 2021 et que le colonel Francisco Assane serait commandant des forces armées auxquelles TotalEnergies fournit un soutien logistique et verse une prime individuelle (la JTF). TotalEnergies conteste ces points.

Par conséquent, la société TotalEnergies vous demande d'insérer la réponse ci-dessous sur tous les supports numériques du Monde, y compris son application mobile, à la même adresse et en mêmes caractères que l'article en cause, dans les trois jours à compter de la réception de la présente, et sans aucune intercalation.

Nous vous remercions de veiller par ailleurs à ce que cette réponse demeure en ligne aussi longtemps que l'article en cause le restera, conformément à l'article 4 du décret n°2007-1527 du 24 octobre 2007.

Début du droit de réponse

Votre article du 28 janvier 2025, qui comprend une vidéo, reprend des allégations de détentions arbitraires par l'armée mozambicaine dans des containers formant l'entrée du site du projet Mozambique LNG au cours de l'été 2021, et s'attache à faire le lien entre ces allégations et TotalEnergies. Cette dernière a publiquement fait état des investigations – que votre article ne mentionne pas – conduites par le projet Mozambique LNG, lesquelles n'ont pas permis de corroborer ces allégations. TotalEnergies a également sollicité l'intervention de la Commission Nationale des droits humains du Mozambique afin qu'elle mène sa propre enquête sur ces allégations, ce que celle-ci a accepté, en plus de l'enquête pénale ouverte par le procureur général à sa demande également. Plus généralement, votre article et vidéo appellent les réponses suivantes :

TotalEnergies n'a pas versé de primes pendant plusieurs années à des soldats qu'il savait impliqués dans des violations de droits humains. TotalEnergies est un des partenaires du projet Mozambique LNG (« Mozambique LNG »), initialement développé par la société américaine Anadarko dont TotalEnergies a racheté la participation en septembre 2019. Ce projet est implanté dans la région de Cabo Delgado, marquée par les actions terroristes d'un groupe affilié à l'État Islamique. Au même titre qu'ExxonMobil et ENI, Mozambique LNG a conclu un *Memorandum of Understanding* (« MoU ») avec l'Etat Mozambicain, afin qu'une force gouvernementale (dénommée Joint Task Force ou « JTF ») assure la protection des installations et du personnel de Mozambique LNG et des projets voisins au sein de la zone d'Afungi. L'Etat du Mozambique s'est engagé au titre du MoU à ce que les membres de la JTF respectent les droits humains et les principes VPSHR et pour contrôler le respect de cet engagement, le MoU comportait une incitation financière à respecter les droits humains sous forme d'une allocation complémentaire (versée par le biais d'un cabinet d'audit international), ainsi qu'un système de griefs et d'investigations. Mozambique LNG n'exerce aucun contrôle sur la JTF, qui agit sous la seule responsabilité de l'Etat du Mozambique et qui n'était pas la seule force militaire présente dans la zone du projet à l'été 2021. Conformément au MoU, Mozambique LNG a mis en place des équipes chargées de recueillir les manquements rapportés aux principes VPSHR par la JTF et, le cas échéant, de suspendre le paiement de l'allocation précitée au regard des investigations conduites sur de tels manquements, lesquelles peuvent également conduire au retrait de la JTF de la personne visée. Les rapports de Mozambique LNG que vous citez démontrent précisément que les alertes reçues par le projet ont fait l'objet d'enquêtes et ont conduit à la suspension de l'allocation ainsi qu'au retrait de la JTF des troupes impliquées dans ces incidents. Il est donc faux d'insinuer que TotalEnergies aurait participé au versement de compensations pendant des années à des militaires qu'il savait avoir commis des violations de droits humains.

Les rapports préparés par Mozambique LNG dans le cadre du système de gestion des griefs ne contenaient aucun élément relatif aux allégations relatives aux détentions dans des containers au cours de l'été 2021. La vidéo crée une confusion entre les allégations relatives aux détentions dans des containers au cours de l'été 2021 et des informations mentionnées dans les rapports de Mozambique LNG. Dans ces rapports, Mozambique LNG s'est efforcé de communiquer avec transparence auprès des parties prenantes sur des allégations d'atteintes aux droits humains qui pourraient être liées au projet, et qui n'ont strictement aucun lien avec les allégations de l'été 2021 ni ne les corroborent. L'évocation de ces rapports comme d'un élément susceptible de démontrer la connaissance par Mozambique LNG des allégations de l'été 2021 est manifestement de nature à induire vos lecteurs en erreur.

TotalEnergies n'a accordé aucune prime ou soutien logistique aux soldats visés par la vidéo et le colonel Francisco Assane n'était pas membre de la JTF. Vous indiquez que les soldats apparaissant dans votre vidéo et accusés d'avoir commis des violations de droits humains au cours de l'été 2021 seraient liés à TotalEnergies, au motif que le colonel Assane que vous identifiez dans la vidéo serait le commandant du théâtre opérationnel spécial d'Afungi et donc de la JTF. Le colonel Assane n'était pas membre de la JTF. Il était un membre de l'armée mozambicaine (FADM) déployée sur le site après les attaques. Mozambique LNG n'entretenait hier, et encore aujourd'hui, aucun rapport direct ou indirect avec la FADM, dont le rôle et

le commandement ne se confondent pas avec ceux de la JTF. Il est donc trompeur et erroné d'affirmer que TotalEnergies aurait accordé, même indirectement, des primes et un soutien logistique aux soldats visés par la vidéo.

Fin du droit de réponse

Je joins à la présente la délégation de pouvoirs consentie par Monsieur Patrick POUYANNE, Président Directeur Général, ès qualité de représentant légal de la société TotalEnergies.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la publication, à l'expression de mes salutations distinguées

Aurélien Hamelle

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Aurélien Hamelle". The signature is fluid and somewhat abstract, with a large, stylized 'A' on the left and more vertical, slanted strokes to the right.

Copie : Paul Naveau, TOTALENERGIES SE, Corporate Communications Head of Media Relations

P.J. : Délégation de pouvoirs consentie par Monsieur Patrick Pouyanné, Président Directeur Général, à M. Aurélien Hamelle, Directeur Stratégie & Sustainability, copie de la pièce d'identité de M. Hamelle et copie d'extrait kBis